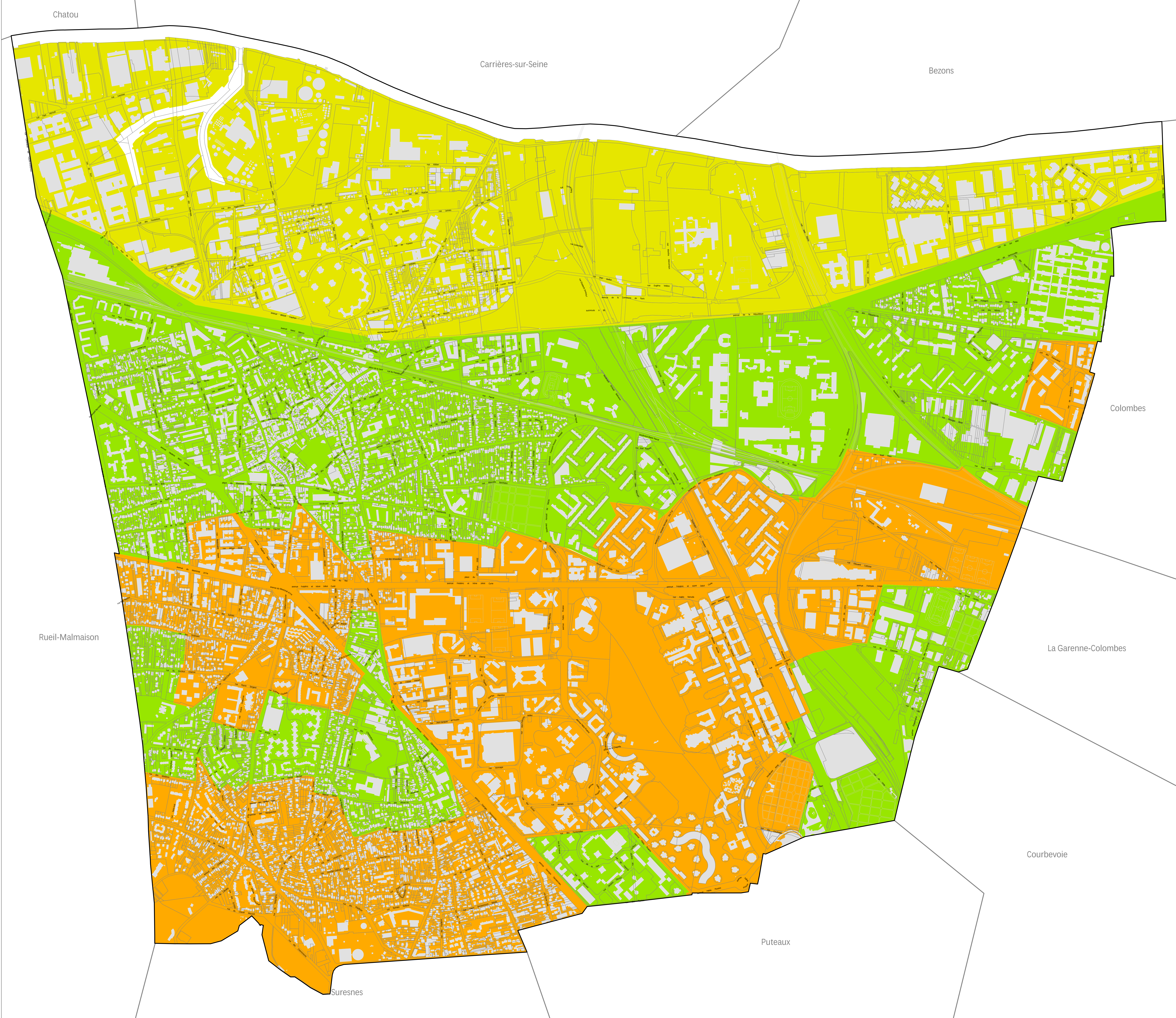
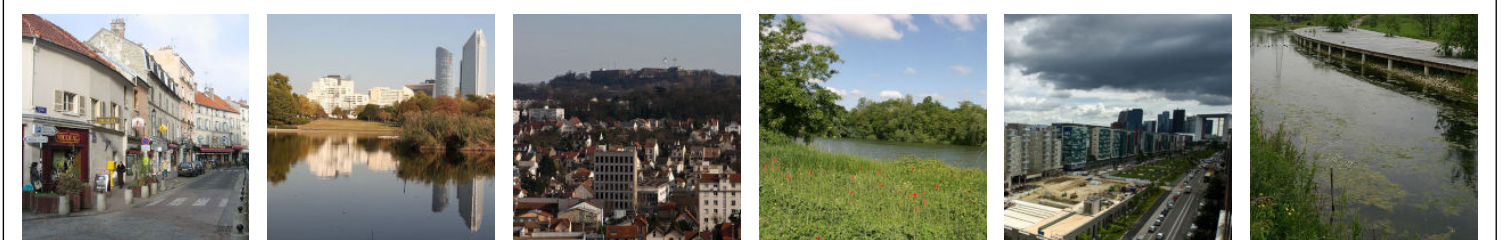




- ZONAGE PLUVIAL
- ZONE DE REJET MAXIMUM À 2L/S/HA POUR UNE PLUIE DÉCENNALE
L'abandonnement volumique par infiltration est possible, après vérification par une étude de sol
 - ZONE DE REJET MAXIMUM À 2L/S/HA POUR UNE PLUIE DÉCENNALE
L'abandonnement volumique par infiltration est déconseillé, sauf après vérification par une étude de sol
 - ZONE DE REJET MAXIMUM À 2L/S/HA POUR UNE PLUIE DÉCENNALE OU À 10L/S/HA POUR UN REJET DIRECT OU INDIRECT EN SEINE (Sous réserve d'autorisation de la police de l'eau)
L'abandonnement volumique par infiltration en profondeur est déconseillé (en raison du niveau de la nappe phréatique), sauf après vérification par une étude de sol

0 100 200 m

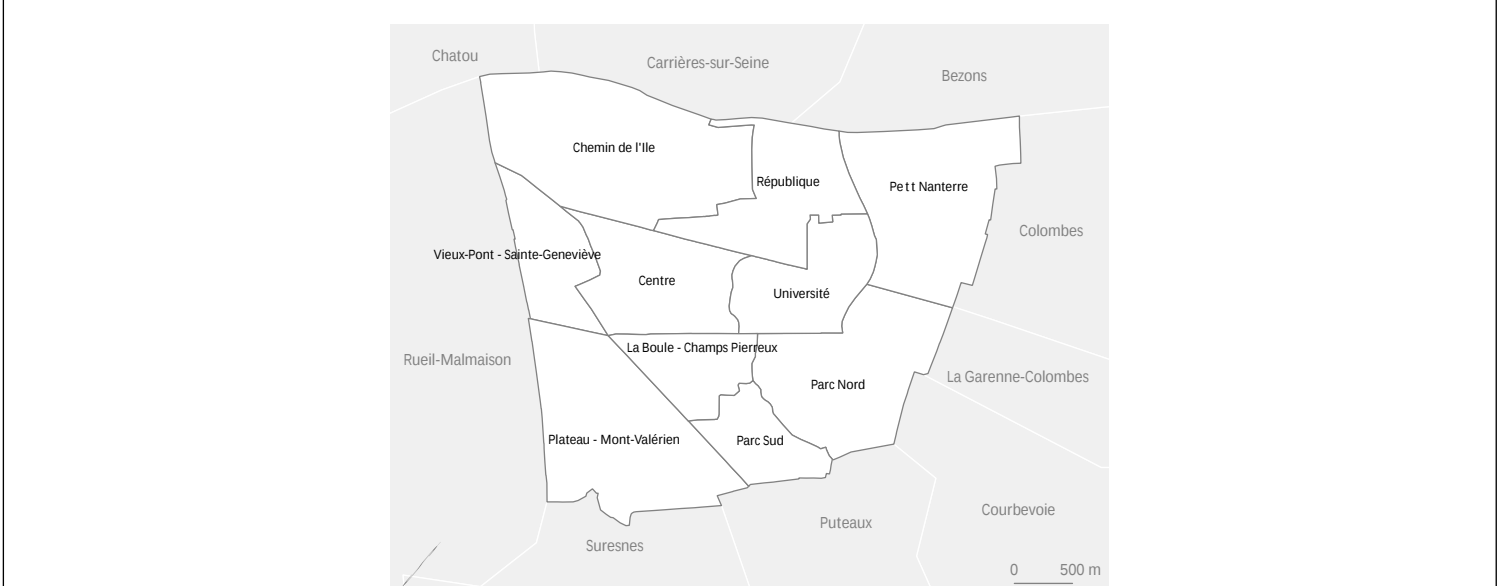


PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE NANTERRE

ANNEXES GRAPHIQUES

ZONAGE PLUVIAL

PLU approuvé par le conseil municipal du 15 décembre 2015
et mis en compatibilité le 27 juin 2023



Source | Mairie de Nanterre
Fond de plan | Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2020
Réalisation | Direction de l'Aménagement

